

## CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du Mercredi 31 Mars 2021

### PROCES-VERBAL

FG/MV  
2021-76

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi trente et un mars à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie et par visioconférence, sur convocation adressée le 24 mars 2021, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire. Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique par retransmission audiovisuelle en direct sur le site Internet de la Ville ([www.trouville.fr](http://www.trouville.fr)).

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Rébecca Babilotte, M. Guy Legrix, Mme Delphine Pando, M. Patrice Brière, Mme Martine Guillon, M. David Revert, Mme Catherine Vatier, M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Isabelle Drong, M. Jean-Pierre Deval, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Aline Esnault, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, M. Philippe Abraham, Mme Eléonore de la Grandière.

**Madame le Maire fait l'appel des Conseillers Municipaux présents (en mairie ou en visio). M. Jean-Pierre DEVAL est absent.**

**M. Philippe ABRAHAM a remis un pouvoir à Mme Stéphanie FRESNAIS**

**Désignation d'un(e) Secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne M. Maxime AGUILLE comme Secrétaire de séance.

**Inscription des questions orales**

Mme le Maire précise que deux questions orales ont été préalablement déposées et qu'elles seront abordées à la suite de l'examen des sujets placés à l'ordre du jour.

*Adopté à l'unanimité*

**Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2021**

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le projet de procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2021 qui leur a été adressé, avant de le placer au vote en vue de son adoption.

**2021/13.**

*Le Conseil Municipal prend acte*

**Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Aucune observation n'a été formulée.

<b>Information au Conseil Municipal sur un contentieux</b>	<p>Madame le Maire informe le Conseil Municipal des suites de l'appel déposé le 16 décembre 2019 devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes par M. Frédéric JANNI, représenté par Me Sophie HADDAD contre le jugement du 17 octobre 2019 du tribunal administratif de Caen.</p> <p>M. Frédéric JANNI contestait l'arrêté n°2018/336 du 19 septembre 2018 constatant la caducité du permis de construire n°14 715 13P0015 d'une part, et d'autre part, l'annulation de l'arrêté n°2018/337 du 21 septembre 2018 refusant le permis de construire modificatif n°014 715 13P0015-M04.</p> <p>Par jugement du 17 octobre 2019, le tribunal administratif de Caen avait conclu au rejet de sa requête et condamné M. Frédéric JANNI à verser 1 500 € à la commune.</p> <p>Cette décision a été confirmée par la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 15 janvier 2021 qui a rejeté la requête de M. Frédéric JANNI et l'a condamné à verser à la commune de Trouville-sur-Mer la somme de 1 500€.</p>
--	--

<b>Affaires financières – Rapporteur : Mme Catherine VATIER</b>													
<b>2021/14. Adoptée</b>	<p><b>Budget primitif du budget principal de la commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2021</b></p> <p>Après lecture d'un rapport de présentation, il est demandé d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2021 comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Section</th> <th style="text-align: right;">Dépenses</th> <th style="text-align: right;">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">17 179 627,88 €</td> <td style="text-align: right;">17 179 627,88 €</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td style="text-align: right;">4 825 600,00 €</td> <td style="text-align: right;">4 825 600,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>22 005 227,88 €</b></td> <td style="text-align: right;"><b>22 005 227,88 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Ont voté contre :</b>  <b>Mme Fresnais, M. Thomasson, Mme Barsotti, M. d'Achon, M. Abraham, Mme de la Grandière.</b></p> <p><b>Les autres membres du Conseil Municipal ont voté pour.</b></p> <p><i>Débat :</i></p> <p><i>Mme Vatier lit le document de présentation du Budget Primitif 2021. Elle apporte une rectification sur l'un des chiffres correspondant à l'évolution des charges de gestion courante et confirme qu'il faut prendre en compte le bon chiffre inscrit dans le tableau correspondant (le document de présentation sera dûment ajusté lors de l'envoi au contrôle de légalité).</i></p> <p><i>Mme le Maire rappelle que le compte de gestion n'est toujours pas édité par les services de la DGFIP et que le délai pour voter le compte de gestion et le compte administratif court jusqu'au 30 juin. Elle confirme qu'il n'y a donc pas de retard pris par la commune sur ce point. Elle rappelle également que la ville a été fortement impactée par la crise sanitaire.</i></p> <p><i>M. d'Achon : regrette que la présentation du budget ne fasse pas état des résultats 2020. Cette situation provisoire n'est pas une obligation mais un devoir de transparence. Ce refus de transparence appelle à la suspicion. L'épargne dégagée ne permet pas de couvrir l'intérêt d'emprunt. Il souhaiterait avoir une estimation du résultat 2020. Tout ceci justifie que son groupe votera contre le budget primitif 2021.</i></p>	Section	Dépenses	Recettes	Fonctionnement	17 179 627,88 €	17 179 627,88 €	Investissement	4 825 600,00 €	4 825 600,00 €	<b>Total</b>	<b>22 005 227,88 €</b>	<b>22 005 227,88 €</b>
Section	Dépenses	Recettes											
Fonctionnement	17 179 627,88 €	17 179 627,88 €											
Investissement	4 825 600,00 €	4 825 600,00 €											
<b>Total</b>	<b>22 005 227,88 €</b>	<b>22 005 227,88 €</b>											

	<p>Mme le Maire répond que les chiffres 2020 sont provisoires mais que les services ont calculé un excédent de près de 3.5 M d'euros, ce qui devrait rassurer sur la situation de la ville.</p> <p>Quant à la sincérité des comptes, remise en question, Mme le Maire rappelle les circuits officiels des chiffres, lesquels doivent être conformes aux comptes de gestion, et qui sont votés par le Conseil municipal puis validés par le contrôle de légalité.</p> <p>S'agissant de l'épargne, elle indique que la ville dispose d'un héritage avec une épargne brute 2020 négative et que grâce au travail fait par la majorité l'épargne est positive de 1.547 M d'euros.</p> <p>La situation n'est pas dramatique et la commune malgré son endettement se porte bien. Elle rappelle que la ville a jusqu'au 30 juin pour voter le compte administratif.</p> <p>Mme Fresnais regrette de n'apprendre qu'en ce soir de Conseil, le montant de cet excédent et estime qu'il aurait dû être communiqué plus tôt par un mail à tous les conseillers.</p> <p>Mme le Maire répond que ces chiffres sont provisoires et qu'elle ne souhaite transmettre que des chiffres définitifs.</p> <p>Mme Fresnais rappelle que cet excédent est alimenté par le dernier emprunt réalisé en 2019 pour des travaux qui n'ont jamais été réalisés.</p> <p>Mme le Maire rappelle qu'elle a été élue en 2020 et qu'elle n'est donc pas responsable des actes antérieurs.</p> <p>M. Thomasson évoque la ligne correspondant à des dépenses d'équipement pour la Chapelle Saint Jean pour un montant de 204 500 euros et demande si ces travaux correspondent bien au projet, datant de 2014 puis revu en 2019, visant à marquer les bases de l'ancienne église.</p> <p>Mme le Maire souhaite mettre un terme à la situation et confirme qu'un protocole d'accord est en cours de rédaction pour être transmis aux intéressés. Elle confirme que ce projet d'aménagement des abords de la chapelle sera réalisé comme M. Cardon s'y était engagé.</p> <p>Mme Vatier précise que le Budget Primitif 2022 sera voté en décembre 2021.</p>
<p><b>2021/15.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Vote des taux des impositions directes locales – 2021</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de voter l'application des taux des impositions directes locales pour l'année 2021 suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe sur le foncier bâti : 48,92 % (26,82 % + 22,10 % part départementale)</li> <li>• Taxe sur le foncier non bâti : 22,34 %</li> </ul> </li> </ul> <p>Mme le Maire rappelle le maintien des taux communaux pour les Trouvillais, avec intégration de la part départementale.</p>
<p><b>2021/16.</b> <b>Adoptée</b></p>	<p><b>Octroi de subventions aux associations pour l'exercice 2021</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le tableau global des subventions accordées aux associations pour l'exercice 2021 ;</li> <li>- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2021.</li> </ul>

(Nouvelle association demandeuse)

Associations sportives		Subventions 2021
1	AGD	3 000,00 €
2	AGVT (Gym volontaire)	200,00 €
3	Association sportive Mozin	1 000,00 €
4	ASTD	62 000,00 €
5	Club de plongée	5 000,00 €
6	CNTH	19 821,00 €
7	Collège André Maurois (section voile)	1 000,00 €
8	Deauville Sailing Club	2 000,00 €
9	Football Loisirs Trouville Deauville	588,00 €
10	Footballeur Vétérans	350,00 €
11	Foyer socio-éducatif Mozin	1 500,00 €
12	La Boule Trouvillaise	1 000,00 €
13	Line Up	6 000,00 €
14	Lycée André Maurois (section voile)	1 000,00 €
15	Maison des jeunes	310 000,00 €
16	Pays d'Auge Basket	600,00 €
17	Scout et Guide de France	250,00 €
18	Sté course du pays d'Auge	1 000,00 €
19	Surf'in Trouville	1 500,00 €
20	Touques Escrime	150,00 €
21	Trouville Olympique Natation	4 000,00 €
22	Trouville Tennis Club	5 000,00 €
23	USEP	500,00 €
24	VCTD	2 500,00 €

Total 429 959,00 €

Associations culturelles		Subventions 2021
1	A l'Ouest	600,00 €
2	Atelier Autres terres	2 000,00 €
3	Cercle Condorcet	500,00 €
4	Comité de jumelage	2 500,00 €
5	Des couleurs et des formes	3 500,00 €
6	Ensemble Vocal	3 750,00 €
7	Les Amis de la musique à Deauville	2 500,00 €
8	Les musicales	4 750,00 €
9	Musique sur Mer	3 750,00 €
10	Off courts	56 500,00 €
11	PMVV le Grain de sable	17 000,00 €

Total 97 350,00 €

Autres associations		Subventions 2021
1	Amicale du personnel	7 000,00 €
2	Aquaclub	1 500,00 €
3	ARA	4 000,00 €
4	Combattant et veuves d'Indochine	400,00 €
5	Comité de Liaison	850,00 €
6	Conciliateur de justice	150,00 €
7	Ecole du chat	2 500,00 €
8	GRAPE	4 000,00 €
9	La Dame Blanche	1 500,00 €
10	Les Amis du Mont Canisy	500,00 €
11	Petit foc	3 000,00 €

12	SNSM	3 500,00 €
13	Syndicat de pêche	1 000,00 €
14	Université Inter Age	500,00 €
15	Association syndicale du Parc d'Hennequeville	5 000,00 €
16	MFR Neuchâtel	60,00 €
17	MFR Saint Désir	120,00 €
18	MFR Blangy	180,00 €
19	MFR Vimoutiers	60,00 €

Total	35 820,00 €
-------	-------------

Total général	563 129,00 €
---------------	--------------

**Le vote global de toutes les subventions est décidé par le Conseil municipal.**

**N'ont pas pris part aux votes :**

**Mme Outin et M. Taque pour l'Association Retraite Active ; M. Brière pour la SNSM ; Mme Vatieur pour l'association « Des Couleurs et des Formes » ; Mme Grand-Brodeur pour l'association « OFF »**

**Se sont abstenus :**

**Mme Fresnais, M. Thomasson, Mme Barsotti, M. d'Achon, M. Abraham, Mme de la Grandière.**

**Les autres membres du Conseil Municipal ont voté pour.**

*Débat :*

*Mme le Maire rappelle que la ville a toujours été généreuse et souhaite maintenir un soutien fort aux associations. Elle souligne que eu égard aux conséquences financières de la crise, chaque poste a fait l'objet d'une étude et d'un arbitrage strict avec les critères de sélection suivants : l'objet, le nombre d'adhérents trouvillais, les participations des autres communes et une exigence de dossiers complets (avec relance et accompagnement des services). Elle demande si les membres du Conseil Municipal souhaitent voter par association. Le Conseil Municipal accepte un vote global.*

*M. Abraham remercie les équipes qui ont réalisé ce travail sur des critères retenus partagés par son groupe. Il regrette toutefois ne pas avoir été associés à ces travaux, aux choix ni d'avoir eu le retour des associations.*

*Mme le Maire précise que les associations n'ont pas encore connaissance puisque le vote se déroule ce soir, les retours seront faits après le Conseil.*

*Mme Vatieur rappelle que ce sujet a été évoqué en commission des Finances*

*Mme le Maire ajoute que ces sujets ont même été présentés dans les commissions, pluralistes, dédiées par domaine.*

*M. Abraham confirme qu'il aurait souhaité être associé au processus.*

*Mme le Maire rappelle le processus de validation, et notamment d'un comité composé du Maire, du 1<sup>er</sup> Adjoint, de Mme Babilotte et de Mme Vatieur.*

*Mme Fresnais rappelle qu'effectivement Trouville a toujours été très présente auprès des associations, certaines baisses sont importantes et se demande, puisque ces associations ont été rencontrées, comment celles-ci ont réagi.*

*Mme le Maire précise que certaines subventions ont diminué mais que la ville reste généreuse. Elle a constaté des réactions différentes selon les*

	<p>associations : certaines ont, d'elles-mêmes, demandé moins ; d'autres ont sollicité le même montant et des arbitrages ont été pris.</p> <p>Mme Fresnais entend que l'on n'attribue pas de subvention mais se demande si les associations concernées ont suffisamment de fonds, de trésorerie pour pouvoir faire face et assumer ces baisses. Il y a une inquiétude sur la survie de l'association.</p> <p>Mme Babilotte confirme que dans les critères, il y a aussi l'analyse de la trésorerie de chaque association, au cas par cas, de manière collégiale, avec les services ; c'est ce qui a permis les arbitrages. Les associations comprendront la situation financière actuelle et le manque de visibilité de certaines activités. La commune ne doit pas avoir à s'engager sur des événements qui n'auront peut-être pas lieu. S'agissant du domaine culturel, Mme de la Grandière, lors de la commission, avait indiqué avoir obtenu des réponses à toutes ses questions et en être satisfaite.</p> <p>Mme de la Grandière précise qu'il n'y avait pas de remise en cause du travail réalisé, y compris par les services mais que le souhait est de savoir comment ces décisions ont été perçues et que les Trouvillais, qui n'assistent pas aux commissions, comprennent mieux les critères conduisant les choix dans l'attribution des subventions.</p> <p>Mme Fresnais veut avoir confirmation que suite à ces annonces, il n'y aura pas d'associations « mises sur le carreau ».</p> <p>Mme le Maire répond que c'est impossible, avec les documents que l'on a eu à notre disposition.</p>						
<p><b>2021/17.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Octroi de subventions aux établissements publics pour l'exercice 2021</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver le tableau global des subventions aux établissements publics pour l'exercice 2021 – ci-dessous :</li> </ul> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">. C.C.A.S. de Trouville-sur-Mer .....</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">790 000,00 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">. Syndicat mixte pour la gestion de l'école intercommunale de musique Claude Bolling .....</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">131 000,00 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">. EPIC Office du Tourisme de Trouville-sur-Mer .....</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">50 000,00 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2021.</li> </ul> <p><i>Débat :</i></p> <p>Mme le Maire rappelle que la ville participe évidemment au CCAS dont le budget est d'environ 2 470 000 euros et qu'il emploie environ 40 agents.</p> <p>Pour l'école de musique, Mme le Maire rappelle que ce syndicat emploie 9 permanents et 3 vacataires pour environ 185 élèves (2020-2021). Son budget s'élève à 377 000 euros. Pour 2021, une subvention de 231 000 euros avait été sollicitée mais en 2020 une subvention exceptionnelle de 100 000 euros avait été versée. Une subvention d'équilibre est ici proposée. Après le comité syndical d'hier, toutes les villes présentes étaient d'accord pour ajuster le budget en fin d'année car de nombreux parents n'ont pas réglé leur cotisation.</p> <p>Pour l'Office de tourisme, auquel la ville participe également. L'office emploie 13 salariés. Son budget est de 950 000 euros. Cette année il a pu bénéficier de davantage de taxes de séjour que prévu : il s'agit d'un</p>	. C.C.A.S. de Trouville-sur-Mer .....	790 000,00 €	. Syndicat mixte pour la gestion de l'école intercommunale de musique Claude Bolling .....	131 000,00 €	. EPIC Office du Tourisme de Trouville-sur-Mer .....	50 000,00 €
. C.C.A.S. de Trouville-sur-Mer .....	790 000,00 €						
. Syndicat mixte pour la gestion de l'école intercommunale de musique Claude Bolling .....	131 000,00 €						
. EPIC Office du Tourisme de Trouville-sur-Mer .....	50 000,00 €						

rattrapage notamment des plateformes type Airbnb, Booking...sur 2019-2020, une subvention d'équilibre n'est donc pas nécessaire. Une subvention de la CCCCCF est reversée à l'office pour une somme de 50 000 euros annuels.

Mme Fresnais s'interroge, étant elle-même concernée en tant que parent, sur le recouvrement des inscriptions devant être fait par l'école de musique dans ce contexte lié à la crise sanitaire. Les cours sont délivrés à distance mais elle n'a reçu aucun courrier pour le paiement de l'inscription.

Mme Babilotte rappelle l'absence du directeur de l'école, qui est également le régisseur des recettes de l'école de musique et précise qu'un courrier va justement être adressé ce jour aux adhérents qui n'ont pas encore réglé leurs cotisations.

**2021/18. Autorisation de signer des conventions financières pour le versement de subventions – Année 2021**

**Adoptée à l'unanimité**

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes et signatures de conventions financières établies dans le cadre de versement de subventions supérieures à 23 000 € aux associations suivantes :
- L'association « Maison des Jeunes de Trouville-sur-Mer » pour la subvention annuelle de 310 000,00 €
- L'Association « OFF » pour la subvention annuelle de 56 500,00 €
- L'Association Sportive Trouville-Deauville « ASTD » pour la subvention annuelle de 62 000,00 €

**2021/19. Création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement**

**Adoptée à l'unanimité**

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- de créer 3 Autorisations de programmes / crédits de paiement pour les programmes suivants :
- **Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville**
- **Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires**
- **Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux**
- **Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville**

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023		
Rénovation énergétique HDV	2021 02	2 655 000 €	55 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	Subventions (40%)	880 000 €
						FCTVA (16,404%)	360 888 €
						Autofinancement	714 112 €
						Emprunt	700 000 €

**- Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires**

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023		
Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires	2021 03	2 131 500 €	50 000 €	1 040 750 €	1 040 750 €	Subventions (40%)	720 000 €
						FCTVA (16,404%)	295 272 €
						Autofinancement	616 228 €
						Emprunt	500 000 €

		<b>- Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux</b>					
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023		
Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux	2021 04	815 000 €	45 000 €	770 000 €	- €	Subventions (20%)	124 000 €
						FCTVA (16,404%)	126 311 €
						Autofinancement	264 689 €
						Emprunt	300 000 €
<b>2021/20.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Tarifs municipaux 2021 – Occupations du domaine public à caractère commercial – Extension de terrasses</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de fixer le tarif d'occupation du domaine public, pour extension temporaire de terrasse à 50,00 € du mètre carré (m²) par mois.</li> </ul> <p><i>Débat :</i></p> <p><i>Mme Fresnais est favorable aux extensions de terrasses mais estime que cette délibération de tarif arrive trop tôt alors que les commerçants ne savent pas encore à quoi s'attendre.</i></p> <p><i>Mme le Maire précise que cette délibération a été établie en réponse aux demandes des restaurateurs qui sollicitent la collectivité depuis janvier, même s'ils sont fermés.</i></p> <p><i>Mme Fresnais demande si la ville a travaillé sur la charte notamment en raison des critiques de l'an dernier.</i></p> <p><i>Mme le Maire répond que la charte est prête à être signée, pour les installations habituelles et pour les extensions de terrasses.</i></p> <p><i>M. Revert confirme que les extensions de terrasses ont été réclamées depuis leur retrait en septembre. Nous avons pensé les terrasses « hors contexte exclusif Covid » au regard de l'intérêt que ces extensions peuvent revêtir. L'an dernier tout ayant été organisé dans l'urgence pour aider et soutenir les commerçants en sortie de crise économique liée au contexte sanitaire. Des visites de la ville ont été faites avec les services municipaux concernés (voirie, police, développement économique) pour exclure toutes les terrasses susceptibles de présenter un problème soit de sécurité, soit ayant des problématiques de circulation. Un audit interne est également en cours sur l'ensemble des terrasses pour vérifier leur conformité.</i></p> <p><i>Mme le Maire confirme que l'objectif est d'intégrer, si c'est le souhait des restaurateurs, les extensions de terrasses dans le réaménagement global du boulevard Fernand Moureaux.</i></p> <p><i>Mme Fresnais demande comment le calcul du coût de l'extension a été fait</i></p> <p><i>Mme le Maire répond qu'il est basé sur le tarif d'une place de stationnement et correspond à une estimation médiane entre la perte de recette liée au stationnement et ce qui est acceptable pour les commerçants. Cette tarification a été évoquée en commission de finances et le tableau réalisé par les services détaillant le mode de calcul sera communiqué aux élus.</i></p>						

	<p><i>Mme Fresnais regrette de ne pas avoir reçu le mode de calcul au préalable.</i></p> <p><i>Mme le Maire répond que les commissions, dans lesquels figurent les représentants du groupe, sont organisées à cet effet. Aucune observation n'a été faite.</i></p> <p><i>M. Thomasson répond qu'effectivement ce sujet a été évoqué en commission de finances mais qu'il avait également été dit que pour une architecture digne de notre ville, il était nécessaire de donner au propriétaire (ou investisseur) de la visibilité ; une autorisation pour 4-5 mois (d'avril à septembre) ne peut investir dans quelque chose d'acceptable, sur le modèle des poissonniers. Il repose la question de cette visibilité.</i></p> <p><i>Mme le Maire confirme les propos de M. Revert d'expérimenter cette année avec les nouveaux critères déterminés et d'intégrer ensuite éventuellement dans le projet pérenne de réaménagement du quai.</i></p>
	<b>Ressources Humaines. Rapporteur : Mme Delphine PANDO</b>
<b>2021/21.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, Année 2021</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, en application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 précitée, tel que cela est défini dans un tableau qui leur a été adressé.</li> </ul> <p>Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.</p>
<b>2021/22.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de recourir à un intervenant extérieur</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser le recours à un intervenant extérieur en conseil en animations sportives ;</li> <li>- de fixer sa rémunération brute horaire à 33 € ;</li> <li>- de décider que le volume de ces vacations sera compris entre 5 heures et 20 heures par mois.</li> </ul>
<b>2021/23.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de signer une convention entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Ville de Trouville-sur-Mer</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les termes d'une convention cadre de partenariat de formation professionnelle territorialisée relative à la mise en œuvre d'actions de formation « intra », liant la Ville de Trouville-sur-Mer à la délégation CNFPT Normandie Caen pour une durée d'un an à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.</li> </ul>
<b>2021/24.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de signer une convention entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Association Sportive Saint-Arnoult Tir (ASSAT)</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les termes et autoriser la signature d'une convention à intervenir entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Association Sportive Saint-Arnoult Tir (ASSAT), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 avec une tacite reconduction dans la limite de trois ans, soit une fin de convention au 30 avril 2024.</li> </ul>

<b>Aménagement – Urbanisme – Foncier. Rapporteur : Mme le Maire</b>	
<b>2021/25.</b>  <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de cession d'un bien immobilier communal sis quai Albert 1<sup>er</sup></b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de décider la cession du bien sis à Trouville-sur-Mer, quai Albert 1<sup>er</sup>, cadastré section AB 262, AB 307, AB 308 ;</li> <li>- d'approuver les conditions préalables définies pour sa vente.</li> </ul> <p><b>N'a pas pris part au vote : Mme Fresnais</b></p> <p><i>Débat :</i></p> <p><i>M. Thomasson rappelle que ce projet de vente est en cours depuis 6 ans. Que les projets de cession précédents n'ayant pas abouti, le candidat ayant fait défaut, il souhaite vérifier si la ville a obtenu la délivrance de l'avance bloquée (entre 25 000 et 50 000 euros)</i></p> <p><i>Mme le Maire répond que ce dossier est suivi et en cours car la ville souhaite récupérer les sommes dues.</i></p> <p><i>M. Quenouille explique que le compromis prévoyait 10 % d'avance, donc 5% ont été versés ; il appartient donc à la ville de récupérer les autres 5 %.</i></p>
<b>2021/26.</b>  <b>Adoptée</b>	<p><b>Concession d'aménagement de la future ZAC Habitat « Les Bruzettes » - Définition des modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal de décider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'organiser la concertation prévue à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme préalablement à la création de la ZAC d'habitat « Les Bruzettes » selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- communication de toutes les informations utiles portant sur le projet aux habitants de la commune par l'organisation <i>a minima</i> d'une exposition et d'une réunion publique en présentiel et/ou à distance portant sur le projet d'aménagement ;</li> <li>- les dates et lieux de ces étapes de concertation seront portés à la connaissance du public par voie de presse et d'affichage ;</li> <li>- un registre sera mis à la disposition du public.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Se sont abstenus :</b></p> <p><b>Mme Fresnais, M. Thomasson, Mme Barsotti, M. d'Achon, M. Abraham, Mme de la Grandière.</b></p> <p><b>Les autres membres du Conseil Municipal ont voté pour.</b></p> <p><i>Débat :</i></p> <p><i>Mme Fresnais indique n'avoir pas entendu M. Legrix sur ce sujet lors de la commission plénière organisée sur ce thème, bien qu'elle sache que M. Legrix n'est pas à l'origine du projet. Elle demande son avis. Elle rappelle, qu'il manque 2 hectares de zones humides pour finaliser la ZAC et éviter qu'elle ne soit mise en péril. Elle demande ce que la ville a prévu comme aide à Edifidès pour la négociation avec les propriétaires voisins non concernés par le périmètre de la ZAC, qui pourraient prêter, vendre leur terrain pour avoir des compensations sur les zones humides.</i></p> <p><i>Mme le Maire répond que les négociations sont permanentes avec ces propriétaires et qu'elle ne désespère pas d'obtenir ces compensations de</i></p>

	<p>zones humides. Elle est confiante. Beaucoup de terres ne sont pas utilisées il faut parvenir à contacter ces personnes et les convaincre.</p> <p>M. Legrix confirme le chiffre de ces deux hectares manquants et les négociations en cours. Un contact a été établi avec la SAFER et les propriétaires du périmètre.</p> <p>Mme Fresnais confirme qu'il faut obtenir les accords écrits des propriétaires. Cette ZAC étant « le projet d'avenir pour Trouville », elle regrette une nouvelle fois, bien que la formule « a minima » figure dans la délibération, que l'on n'ait pas écrit un courrier, à tous les propriétaires du haut pour leur expliquer ce qui allait se passer ; c'est pourquoi elle et son groupe s'abstiendront sur cette délibération.</p> <p>Mme le Maire indique qu'elle avait souhaité faire paraître le magazine municipal (« La Mouette ») mais qu'il y avait eu une problématique de ressource en personnel (absence). Elle répond qu'elle peut en effet faire adresser un courrier aux habitants du secteur d'Hennequeville pour leur indiquer les modalités de concertation en ajoutant un plan du projet. C'était prévu pour plus tard (avril-mai indique Mme Babilotte).</p>
<p><b>2021/27.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Réhabilitation des logements locatifs situés 66 résidence les Aubets et 56 résidence les Aubets – Réhabilitation et gérance confiées à SOLIHA Territoires en Normandie</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal de décider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de poursuivre avec SOLIHA Territoires de Normandie les études en vue de la conclusion de baux à réhabilitation pour une durée de 33 ans, pour les logements sis 56 et 66 résidence les Aubets, cadastrés respectivement AR 81 et AR 76, suivant l'hypothèse n° 1b du 19/11/2020 (annexe 1) et l'hypothèse n du 29/01/2021 (annexe 2) ;</li> <li>- que la commune participera à l'équilibre financier de l'opération du logement sis 56, résidence les Aubets, en versant une subvention d'équilibre à SOLIHA Territoires en Normandie d'un montant prévisionnel de 9 000 € en capital,</li> <li>- que la commune participera à l'équilibre financier de l'opération du logement sis 66, résidence les Aubets, en versant une subvention d'équilibre à SOLIHA Territoires en Normandie d'un montant prévisionnel de 9 000 € en capital,</li> <li>- que la commune garantira en totalité les emprunts nécessaires au financement du projet de réhabilitation du 56, résidence les Aubets, qui seront contractés par SOLIHA Territoires en Normandie pour un montant prévisionnel de 70 000 €,</li> <li>- que la commune garantira en totalité les emprunts nécessaires au financement du projet de réhabilitation du 66, résidence les Aubets, qui seront contractés par SOLIHA Territoires en Normandie pour un montant prévisionnel de 70 000 €,</li> <li>- de financer, en cas de non-réalisation des deux opérations, les frais engagés par SOLIHA Territoires en Normandie pour la maîtrise d'œuvre et frais divers pour un montant maximum de 25 000 €.</li> </ul> <p><i>Débat :</i></p> <p>Mme Fresnais demande si ces logements sont occupés et quelle garantie sur l'attribution de ces logements aux futures familles</p> <p>Mme le Maire répond qu'effectivement ces logements sont occupés mais que les occupants vont être relogés dans d'autres logements vacants. Elle confirme que Soliha loge en se basant sur des critères sociaux à l'instar d'un bailleur social. Le projet précise les nouveaux tarifs.</p>

	<p><i>M. Quenouille rappelle que la ville avait envisagé la revente de ces petites maisons, sans succès. Il avait été décidé de ne plus les mettre en vente mais de les remettre en état puis de les mettre en location. On a eu la chance cette fois de tomber sur un bailleur qui accepte de s'occuper de petites structures. Il précise que la ville ne se dégage que sur 33 ans pour permettre l'amortissement des travaux.</i></p>
	<b>Services Techniques. Rapporteur : Mme le Maire</b>
<p><b>2021/28.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'association syndicale du parc d'Hennequeville</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les termes et d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Association Syndicale du Parc d'Hennequeville pour l'année 2021.</li> </ul>
	<b>Police Municipale. Rapporteur : Mme le Maire</b>
<p><b>2021/29.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation d'apporter un soutien financier dans le cadre de la sécurisation de terrains privés</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la possibilité d'assurer un soutien financier aux propriétaires de terrains privés souhaitant renforcer les dispositifs anti-intrusions ;</li> <li>- de fixer le soutien financier apporté par la ville, à hauteur de 50 % des frais engagés par les propriétaires et dans la limite de 800 euros TTC, par la signature d'une convention entre les parties et sur présentation d'une facture acquittée par les demandeurs.</li> </ul>
	<b>Affaires Scolaires. Rapporteur : M. Guy LEGRIX</b>
<p><b>2021/30.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Participation aux frais pédagogiques et affectation des crédits scolaires - Année 2021- Ecole primaire publique de Trouville-sur-Mer</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accorder à l'école primaire publique de Trouville-sur-Mer, au titre des actions pédagogiques pour l'année 2021, une participation de <b>25 euros par élève</b>, versée sous forme d'une subvention à la coopérative scolaire après le vote du budget pour l'année civile en cours.</li> <li>- d'affecter à l'école primaire publique maternelle et élémentaire des sites scolaires René Coty et Louis Delamare de Trouville-sur-Mer, les crédits scolaires de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournitures scolaires : <b>60 €</b> par élève</li> <li>- Crédit affecté à l'apprentissage de l'anglais : <b>234 €</b> par site</li> <li>- Crédit affecté au sport : <b>350 €</b> pour l'acquisition de petit équipement par site</li> <li>- Crédit affecté à la classe adaptation : <b>500 €</b></li> <li>- Crédit affecté aux garderies : <b>100 €</b> par site</li> <li>- Crédit affecté au Noël des enfants : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>10 €</b> par enfant de classe maternelle</li> <li><b>6 €</b> par enfant de classe élémentaire</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021</p>

<p><b>2021/31.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (renouvellement)</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans l'école maternelle et élémentaire publique concernée,</li> <li>- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,</li> <li>- d'autoriser le maintien de la semaine scolaire de quatre jours pour une période de trois ans et de charger Madame le Maire d'effectuer les démarches en ce sens auprès de la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale).</li> </ul>
<p><b>2021/32.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de solliciter des subventions pour le financement de l'équipement numérique dans les écoles – année 2021</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados.</li> </ul>
<p><b>Jeunesse-ports-Loisirs-Associations. Rapporteur : Mme le Maire</b></p>	
<p><b>2021/33.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Approbation du règlement intérieur des établissements des baignades de la plage et de la mer</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le règlement intérieur de l'établissement des baignades de la plage et de la mer de Trouville-sur-Mer, dont le projet a été adressé.</li> </ul>
<p><b>2021/34.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Approbation du projet éducatif des accueils collectifs de mineurs de Trouville-sur-Mer</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le projet éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs de Trouville-sur-Mer, qui leur a été joint en annexe.</li> </ul> <p><i>Débat :</i></p> <p><i>Mme Fresnais s'interroge sur l'épanouissement des enfants au club de la plage qui disposent de très peu d'espace. Il serait temps pour elle de récupérer la partie concédée car les enfants sont trop à l'étroit.</i></p> <p><i>Mme le Maire répond que si le nombre d'enfants était trop conséquent la ville se réinterrogera sur l'organisation.</i></p>
<p><b>2021/35.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention avec l'association « Handiplage » - Labellisation Handiplage de la plage de Trouville-sur-Mer</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la demande de labellisation Handiplage de niveau 1 pour la plage principale de Trouville-sur-Mer auprès de l'association « Handiplage » et de signer la convention correspondante.</li> </ul>

	<b>Culture. Rapporteur : Mme Rébecca BABILOTTE</b>
<b>2021/36.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de solliciter des subventions auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) et du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des Musées (FRAR)</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser le Maire, pour toute la durée du mandat et au regard des dossiers d'acquisition et de restauration validés lors des séances des Commissions scientifiques régionales des Musées de France, à solliciter l'aide financière du FRAM et du FRAR, auprès de l'État (DRAC Normandie) et/ou de la Région Normandie, pour l'enrichissement et la bonne conservation des collections du Musée Villa Montebello.</li> </ul> <p><i>Débat :</i></p> <p><i>Mme de la Grandière évoque l'acquisition d'une photo de Michel Tréhet et demande pourquoi cette photo et ce photographe et comment les choix se font de manière générale.</i></p> <p><i>Mme le Maire précise que ce choix a été opéré par M. Cardon à l'époque en collaboration avec l'élue alors en charge de la culture, Mme Cordier, et qu'elle n'a donc pas connaissance des critères ayant conduit à ce choix. Elle informe qu'à ce jour aucune œuvre n'a été acquise pour le musée mais qu'une concertation se fera entre tous lors d'une acquisition.</i></p> <p><i>Mme Fresnais demande confirmation que la ville prendra en charge le solde de l'achat.</i></p> <p><i>Mme le Maire confirme.</i></p>
	<b>Développement Durable-Environnement.</b> <b>Rapporteur : Mme Delphine PANDO</b>
<b>2021/37.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de solliciter des subventions – Achat de vélos à assistance électrique</b></p> <p>Il a été demandé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC).</li> </ul>
<b>Question orale</b>	<p><b>Mme Fresnais et son groupe ont déposé la question suivante :</b></p> <p><i>« Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Conformément au règlement intérieur, je vous remercie d'inscrire au conseil municipal du 31 mars, la question suivante :</i></p> <p><i>« Décisions prises lors du conseil communautaire du 26 mars 2021, quels sont les impacts sur notre commune ? »</i></p> <p><i>Bien cordialement,</i></p> <p><i>Groupe Stéphanie Fresnais pour les Trouvillais »</i></p> <p><b>Réponse de Madame le Maire :</b></p> <p><i>Mme le Maire indique avoir fait demander des précisions sur la question et que la réponse apportée a été que 3 délibérations du Conseil Communautaire concernent Trouville-sur-Mer.</i></p>

	<p>Mme le Maire répond que toutes les délibérations de la communauté de communes concernent directement ou indirectement Trouville-sur-Mer et que ce Conseil Communautaire présentait 40 délibérations. La réponse sera donnée au prochain Conseil Municipal car pas de réponse immédiate possible en l'état.</p> <p>Mme Fresnais demandait quelle interprétation les conseillers communautaires de ce conseil municipal avaient sur ces trois délibérations chocs pour Trouville et trouvait normal de les mettre en copie.</p> <p>Mme le Maire précise que toutes les délibérations du conseil communautaire ont été votées sans question et se demande pourquoi Mme Fresnais ne donne pas plus de précisions sur les délibérations évoquées.</p> <p>Mme Fresnais précise que ce Conseil communautaire s'est déroulé le 26 mars dernier, que le Maire assiste en plus au Conseil des Maires et qu'elle pensait simplement qu'on pouvait échanger ensemble (entre conseillers communautaires). Seul le Directeur Général des Services a répondu au mail adressé.</p> <p>Mme le Maire confirme qu'effectivement il lui a été demandé des précisions qui ne lui ont pas été données.</p>
<p><b>Information au Conseil Municipal</b></p>	<p><b>En clôture de cette séance, Madame le Maire tient à faire le point suivant sur le dépistage et la vaccination contre le virus COVID-19 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la ville va mettre à disposition des Trouvillais deux centres de dépistage PCR les 4 et 11 avril 2021.</li> <li>- la mairie de Trouville-sur-Mer va monter un centre de vaccination éphémère le 2 avril. Elle précise qu'une centaine de personnes, préinscrites sur une liste d'attente, vont pouvoir être vaccinées.</li> <li>- un centre communautaire sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> avril à Deauville pour que les habitants du territoire de la CCCCf répondant aux critères de vaccination, puissent bénéficier de vaccinations jusqu'en août 2021. Elle précise qu'une partie du personnel communal de Trouville a été mobilisée afin de participer à cette action.</li> </ul>
<p><b>Points divers</b></p>	<p>Mme de la Grandière demande des précisions sur une information parue dans la newsletter d'InDeauville sur une animation Trouvillaise. Mme le Maire répond que ce genre de communication est habituel. M. Quenouille rappelle le contexte de la loi Notre et la décision qui avait été prise lors du précédent mandat de maintenir, un office de tourisme propre à la commune, tout en continuant de collaborer en bonne intelligence.</p> <p>Mme Fresnais déclare avoir reçu dans sa boîte d'élue copie d'une pétition de locataires d'un immeuble situé rue Eugène Boudin adressée le 5 mars en recommandé à Mme le Maire. Elle souhaite savoir si une réponse a été apportée aux locataires, qui Les résidents subissent des troubles et ce de manière, inédite.</p> <p>M. Sabathier répond avoir pris contact avec ces personnes et confirme que les patrouilles de police (municipale et nationale) vont s'intensifier. Il précise qu'une convention a été signée avec les bailleurs afin de pouvoir entrer dans les halls et locaux et que des plaintes vont être déposées, en accompagnement et en suivi des préjudices subis par les personnes.</p>

	<p>Sur ce sujet, il appartiendra toutefois davantage à la police nationale d'être mise en avant et nous nous attacherons à rassurer les résidents qui sont angoissés. Ce n'est pas la seule pétition que l'on reçoit dans ce sens là.</p> <p>Mme Fresnais demande si un contact avec la police nationale a été pris.</p> <p>M. Sabathier confirme que la police nationale est avertie d'autant que les actions pourraient intervenir en relais sur des créneaux horaires nocturnes.</p>
	<p><b>Fin de la séance à 19h40.</b></p>

Il est rappelé que la vidéo de la séance, en ligne sur le site Internet de la Ville, permet d'accéder à l'intégralité des débats du Conseil Municipal.

.....

**Pour extrait certifié conforme**

**Le secrétaire de séance,**

**M. Maxime AGUILLE**



**Le Maire,  
Vice-Présidente de la CCCC,**

*Sylvie de Gaetano*  
**Sylvie de GAETANO**

Procès-Verbal adopté en Conseil Municipal le :	31 Mai 2021
Mise en ligne sur <a href="http://www.trouville.fr">www.trouville.fr</a> le :	6. mai 2022